



COMMUNIQUE DE PRESSE

BOIS-ENERGIE : LES 1^{ERES} ENTREPRISES ADHERENTES A LA CHARTE QUALITE DU BOIS DECHIQUETE

Afin de garantir un approvisionnement en bois déchiqueté de qualité aux 184 chaufferies bois de la région, les Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur ont lancé, dans le cadre de la Mission régionale bois énergie, une démarche de charte qualité. Les premières entreprises adhérentes se verront remettre leur certificat de fournisseur agréé « Charte qualité du bois déchiqueté » le 6 novembre prochain à Gardanne (13).

Avec 184 chaufferies automatiques au bois en fonctionnement en Provence-Alpes-Côte d'Azur, le bois énergie est un débouché important pour les bois issus des forêts régionales. La qualité de fourniture des installations reste un facteur clé de l'essor du bois énergie. Aussi, pour réduire et simplifier l'offre de combustible bois-énergie tout en assurant la compatibilité avec toutes les chaufferies établies sur la région, les Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur ont initié, dans le cadre de l'animation de la Mission régionale bois énergie, une démarche de charte qualité.

Officiellement lancée en mars dernier, la « **Charte qualité bois déchiqueté** » concerne l'ensemble **des acteurs professionnels de la fourniture de bois-énergie en Provence-Alpes-Côte d'Azur**. Regroupés autour d'un texte commun, ils s'engagent à travers un cahier des charges sur différents critères de qualité du bois déchiqueté livré, ce qui **permet de standardiser l'offre de combustible sur la région pour un fonctionnement optimal des installations**.

Plusieurs entreprises ont adhéré à la démarche ces derniers mois et ont passé les tests d'entrée pour accéder à la certification. Les collectivités-maitres d'ouvrages de chaufferies pourront désormais prendre en compte cette charte qualité lorsqu'ils consulteront pour leur approvisionnement. Cela leur permettra de faire appel à des fournisseurs implantés en région et dont la qualité du combustible est attestée par un organe extérieur.

Afin de poursuivre la mise en place de la Charte et de remettre leurs certificats aux premières entreprises adhérentes, le comité de suivi se réunira :

Le **mardi 6 novembre 2012** de 14h30 à 17h00
A **Gardanne (13)**
Pavillon du Roy René – CD7 Valabre

Journalistes, vous êtes invités à participer à la remise des certificats qui se tiendra à 17h.

L'Association des Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur est au service des élus et des acteurs forestiers. Elle œuvre au développement, à la valorisation et à la préservation du patrimoine forestier pour une gestion durable faisant de la forêt des collectivités un élément fort de développement local.

Elle anime notamment la **Mission Régionale Bois Energie**, financée par l'Ademe, le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (MAAF), la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et les départements, avec pour mission le développement et la structuration de la filière bois-énergie en PACA.

Voir le site internet <http://www.ofme.org/bois-energie>

Contact :

Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur

Pavillon du Roy René, CD 7, Valabre, 13 120 GARDANNE

Contact presse :

Benjamin FEBVRE / Tél. 04 42 65 78 16 / benjamin.febvre@communesforestieres.org

et

Isabelle DESMARTIN / Tél. 04 42 65 78 14 / Fax 04 42 51 03 88 /

isabelle.desmartin@communesforestieres.org

Presse : Nom : Prénom :

Téléphone : Mail :

Je souhaite un contact pour plus d'informations

Je serai présent(e) à la rencontre du **6 novembre 2012**

Je souhaite recevoir un dossier de presse